Envoyé en préfecture le 24/02/2022
Reçu en préfecture le 24/02/2022
Affiché le
ID : 077-217701325-20220221-2022CA02-BF

Compte administratif 2021

Note de synthèse

COUPVRAY

Envoyé en préfecture le 24/02/2022
Reçu en préfecture le 24/02/2022
Affiché le
ID : 077-217701325-20220221-2022CA02-BF

Sommaire

1 / Section de fonctionnement

- 1.1 / Les recettes de fonctionnement
- 1.2 / Les dépenses de fonctionnement

2 / La section d'investissement

- 2.1 / Les recettes d'investissement
- 2.2 / Les dépenses d'investissement

3 / Résultats de l'exercice

4 / Ratios d'analyse financière

5 / Etat de la dette

- 5.1 / Encours de la dette
- 5.2 / La capacité de désendettement

Envoyé en préfecture le 24/02/2022
Reçu en préfecture le 24/02/2022
Affiché le
ID : 077-217701325-20220221-2022CA02-BF

L'article 2313-1 du CGCT (code général des collectivités territoriales) prévoit qu'une présentation, brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte administratif rend compte, annuellement, des opérations budgétaires exécutées. Il est voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année N+1.

Il est constitué de deux sections, fonctionnement et investissement. Contrairement au budget primitif, il n'y a pas d'obligations d'équilibre pour ce document. Il permet de retracer l'entièreté des engagements budgétaires réalisés par la commune sur l'exercice clos.

La section de fonctionnement retrace toutes les recettes et les dépenses de la gestion courante de la collectivité. L'excédent dégagé par cette section est utilisé pour rembourser le capital emprunté et autofinancer les investissements.

La section d'investissement retrace les programmes d'investissement en cours et/ou à venir. Ces différents programmes permettent de répondre à vos attentes quant à l'évolution de la collectivité ainsi qu'à valoriser le patrimoine. Les recettes sont issues de l'excédent de la section de fonctionnement ainsi que des dotations/subventions et les emprunts.

Il sera présenté, par le biais de ce document, les résultats de l'exercice 2020 ainsi que ceux des années précédentes afin de voir l'évolution de la santé financière de la commune.

Envoyé en préfecture le 24/02/2022
Reçu en préfecture le 24/02/2022
Affiché le
ID : 077-217701325-20220221-2022CA02-BF

1 / Section de fonctionnement

1.1 / Les recettes de fonctionnement

La section de fonctionnement permet d'assurer la gestion courante de la collectivité.

Au niveau des recettes, on retrouve principalement :

- Les recettes liées à la fiscalité ;
- Les dotations ;
- Les produits des services, du domaine et ventes diverses.

Pour l'exercice 2021, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 7 185 737 €. Elles se décomposent de la façon suivante :

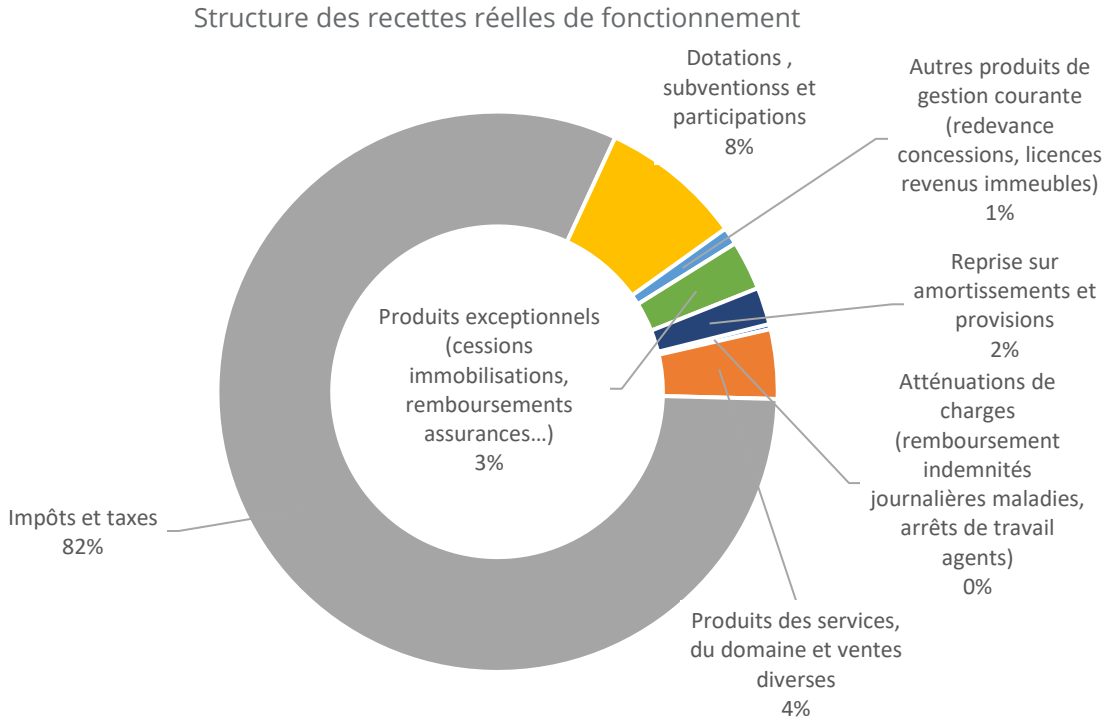

Année	2019	2020	2021	2020-2021 %
Impôts / taxes	5 817 799 €	6 011 887 €	5 855 343 €	-2,6 %
Dont attribution de compensation	*1 768 500 €*	*1 768 500 €*	*1 628 500 €*	*-7.92%*
Dotations, subventions ou participations	613 744 €	583 664 €	590 345 €	1,14 %
Recettes d'exploitation	496 493 €	261 238 €	359 997 €	37,8 %
Autres recettes	53 496 €	121 456 €	380 052 €	114,73 %
Total Recettes de fonctionnement	6 981 532 €	6 978 245 €	7 185 737 €	2,97 %

Envoyé en préfecture le 24/02/2022
Reçu en préfecture le 24/02/2022
Affiché le
ID : 077-217701325-20220221-2022CA02-BF

Les variations de recettes entre 2020 2021 s'expliquent de la manière suivante :

Impôts / taxes : Souhaitant maintenir une pression fiscale identique à 2020, le taux de foncier bâti (FB) de 2021 est égal au taux communal de 2020 (32,48%) majoré du taux départemental de 2020 (18% pour la Seine-et-Marne), soit 50,48%. La variation est donc due essentiellement à l'évolution de la revalorisation de la valeur locative cadastrale définie chaque année par la loi de finances (revalorisation de 1.2% en 2020, 0.2% en 2021), à l'application du coefficient correcteur sur la base commune + département et la diminution de l'attribution de compensation de l'agglomération.

Dotations, subventions ou participations : stabilité qui s'explique principalement par la baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF) et le versement de l'allocation de compensation des exonérations de taxe foncière sur les locaux industriels sur ce chapitre (et non sur le chapitre 73 impôts et taxe hors exonération)

Recettes d'exploitation (atténuation de charges, produit des services, autres produits de gestion courante) : Augmentation due essentiellement à la hausse de fréquentation de la restauration scolaire et des services périscolaires et extrascolaires, des locations de la salle de la ferme et exonérations des loyers commerciaux et professionnels (post covid19).

Autres recettes : Produits exceptionnels : 79 000€ de recettes suite à une procédure au pénal pour une exploitation aux installations classées non conforme, 27 000€ de recettes pour régularisation de charges rattachées à 2020 n'ayant finalement pas donnée lieu à facturation en 2021, 35 000€ de remboursements indemnités journalières des agents en maladies, arrêts de travail (auparavant comptabilisés en recettes d'exploitation, atténuation de charges) et reprise de la provision pour créances douteuses.

Envoyé en préfecture le 24/02/2022
Reçu en préfecture le 24/02/2022
Affiché le
ID : 077-217701325-20220221-2022CA02-BF

1.2 / Les dépenses de fonctionnement

On retrouve ici toutes les dépenses récurrentes de la collectivité :

- Les dépenses de personnel ;
- Les charges à caractère général ;
- Les autres charges de gestion courante.

Pour l'exercice 2021, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 5 765 611 €, elles se décomposent de la façon suivante :

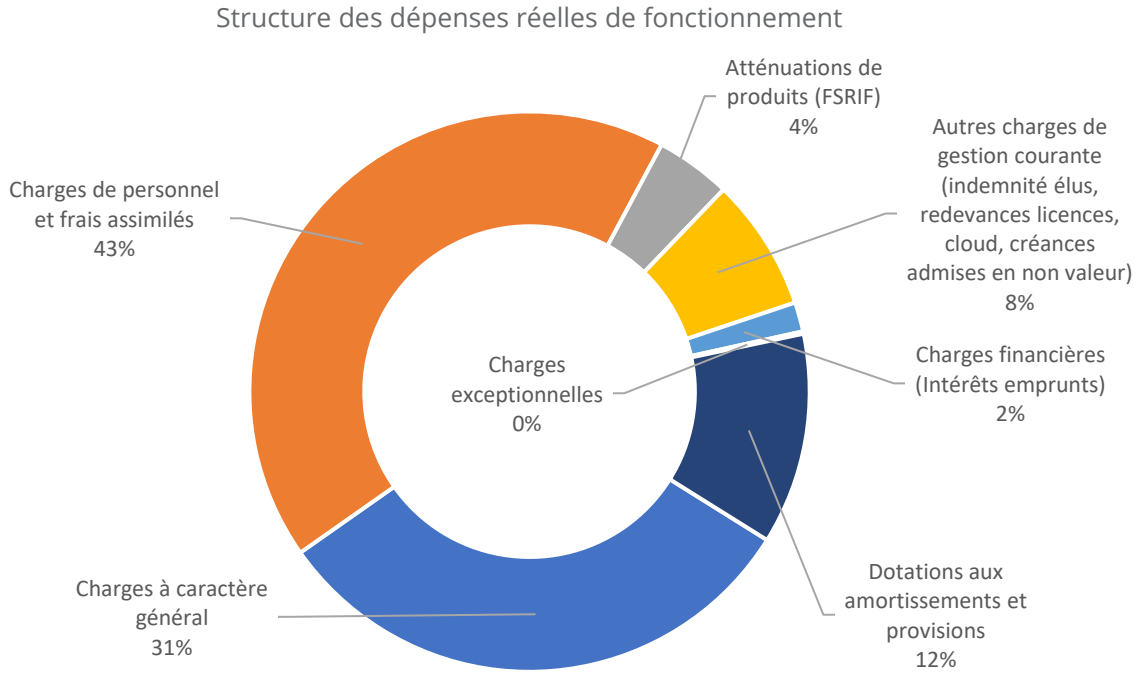

Année	2019	2020	2021	2020-2021 %
Charges de gestion	2 197 404 €	1 869 107 €	2 251 014 €	20,43 %
Charges de personnel	2 237 904 €	2 246 027 €	2 454 128 €	9,27 %
Atténuation de produits	329 167 €	391 025 €	251 125 €	-35,78 %
Charges financières	130 065 €	114 688 €	97 874 €	-14,66 %
Autres dépenses	1 238 157 €	5 873 €	711 470 €	12 014,25 %
Dont provision investissements	*1 222 941 €*	*0 €*	*561 531 €*	- %
Total Dépenses de fonctionnement	6 132 697 €	4 626 720 €	5 765 611 €	24,62 %

Envoyé en préfecture le 24/02/2022
Reçu en préfecture le 24/02/2022
Affiché le
ID : 077-217701325-20220221-2022CA02-BF

Les variations de dépenses entre 2020 2021 s'expliquent de la manière suivante :

Charges de gestion (Charges à caractère général et autres charges de gestion courante) : variation due essentiellement à l'augmentation des coûts des prestataires de services (restauration scolaire et spectacles) et des fluides (électricité et gaz).

Charges de personnel : 9% d'augmentation par rapport au CA 2020 essentiellement liée aux recrutements pour le GS2, la directrice de cabinet et la réouverture de la piscine (fermée en 2020).

Atténuation de produits : il s'agit du FSRIF (fonds de solidarité des communes région IDF) en diminution.

Charges financières : il s'agit des intérêts d'emprunts en diminution.

Autres dépenses : l'écart est dû à 561 533€ provisionné en 2021 contre 0€ en 2020 et 1 222 941€ et 2019 de provision pour risques et charges financières (1 222 900€ chaque année correspondant à une partie de l'attribution de compensation VEA provisionnée pour couvrir les gros investissements à venir).

Envoyé en préfecture le 24/02/2022
Reçu en préfecture le 24/02/2022
Affiché le
ID : 077-217701325-20220221-2022CA02-BF

Répartition par politique publique

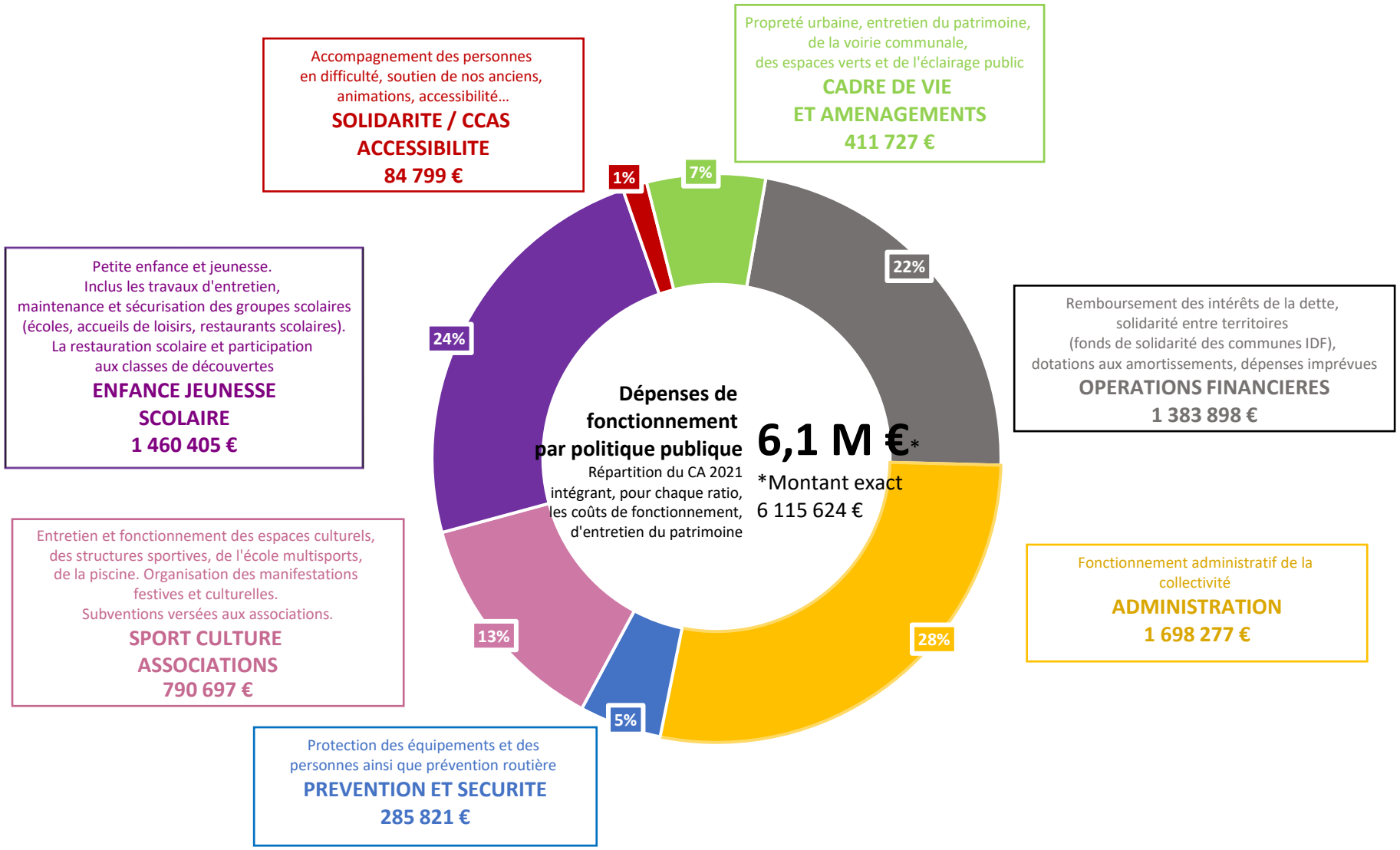

Envoyé en préfecture le 24/02/2022
Reçu en préfecture le 24/02/2022
Affiché le
ID : 077-217701325-20220221-2022CA02-BF

2 / Section d'investissement

A l'inverse de la section de fonctionnement qui implique des recettes et dépenses récurrentes, la section d'investissement comprend des recettes et dépenses définies dans le temps en fonction des différents projets de la collectivité.

2.1 / Les recettes d'investissement

Concernant les recettes d'investissement, on retrouve principalement :

- Les subventions d'investissement (provenant de l'Etat, de la région, département, Europe) ;
- Le FCTVA (fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée) et la taxe d'aménagement ;
- L'excédent de fonctionnement capitalisé compte 1068 (l'imputation des excédents de la section de fonctionnement) ;
- Les emprunts.

Pour l'exercice 2021, les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 2 268 434 €, elles se décomposent de la façon suivante :

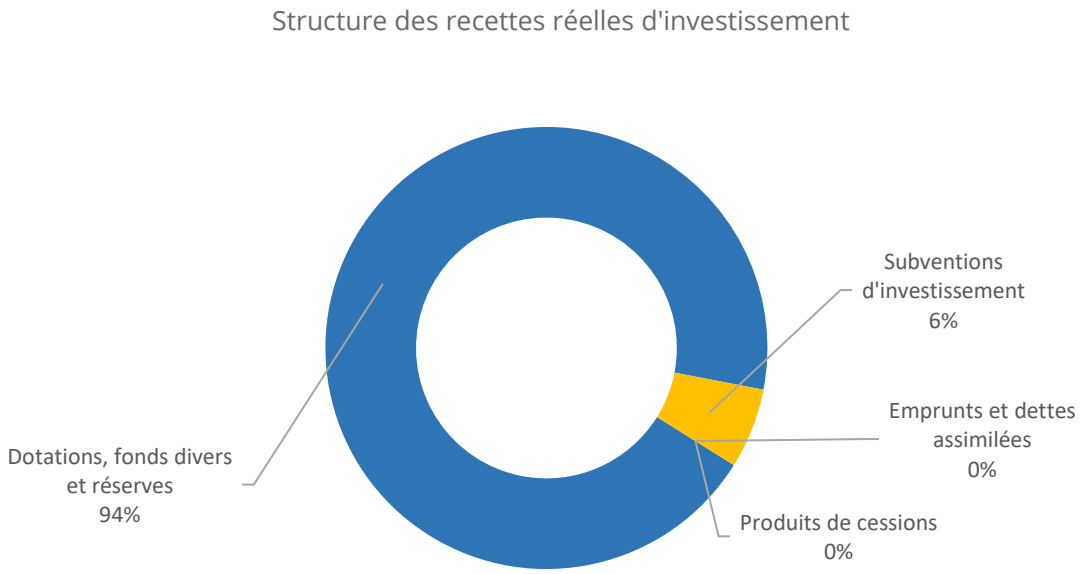

Année	2019	2020	2021	2020-2021 %
Subvention d'investissement	142 835 €	143 482 €	133 063 €	-7,26 %
Emprunt et dettes assimilées	600 000 €	0 €	0 €	- %
Dotations, fonds divers et réserves	1 160 864 €	1 211 881 €	2 135 371 €	76,2 %
Dont 1068	*885 176 €*	*814 140 €*	*1 975 390 €*	*142,64 %*
Autres recettes d'investissement	0 €	0 €	0 €	0 %
Total recettes d'investissement	1 903 699 €	1 355 363 €	2 268 434 €	67,37 %

Envoyé en préfecture le 24/02/2022
Reçu en préfecture le 24/02/2022
Affiché le
ID : 077-217701325-20220221-2022CA02-BF

2.2 / Les dépenses d'investissement

Pour les dépenses d'investissement, on retrouve principalement :

- Les immobilisations corporelles ;
- Les immobilisations en cours ;
- Le remboursement des emprunts.

Pour l'exercice 2021, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 2 845 541 €. Elles se décomposent de la façon suivante :

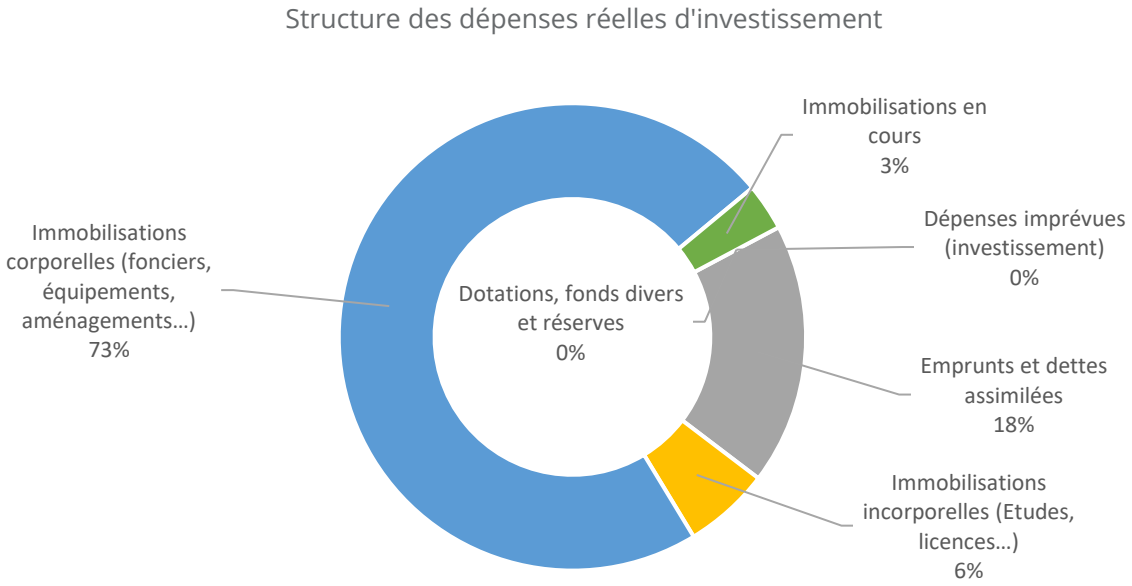

Année	2019	2020	2021	2020-2021 %
Immobilisations incorporelles	301 451 €	270 476 €	169 974 €	-37,16 %
Immobilisations corporelles	1 934 018 €	2 072 121 €	2 068 333 €	-0,18 %
Immobilisations en cours	0 €	0 €	92 155 €	- %
Emprunts et dettes assimilées	486 151 €	523 249 €	515 079 €	-1,56 %
Autres dépenses d'investissement	0 €	4 313 €	0 €	-100 %
Total dépenses d'investissement	2 721 620 €	2 870 159 €	2 845 541 €	-0,86 %

Envoyé en préfecture le 24/02/2022
Reçu en préfecture le 24/02/2022
Affiché le
ID : 077-217701325-20220221-2022CA02-BF

Répartition par politique publique

Rénovation école Tesseyre,
aménagement nouveau
groupe scolaire et future crèche
ENFANCE JEUNESSE SCOLAIRE
171 353 €

Mise aux normes ADAP
SOLIDARITE / CCAS ACCESSIBILITE
35 566 €

Entretien et rénovation du patrimoine,
de la voirie communale,
des espaces verts et de l'éclairage public.
Acquisitions foncières
CADRE DE VIE ET AMENAGEMENTS
1 069 691 €

Rénovation des structures sportives,
études AMO nouveau gymnase
SPORT CULTURE ASSOCIATIONS
112 982 €

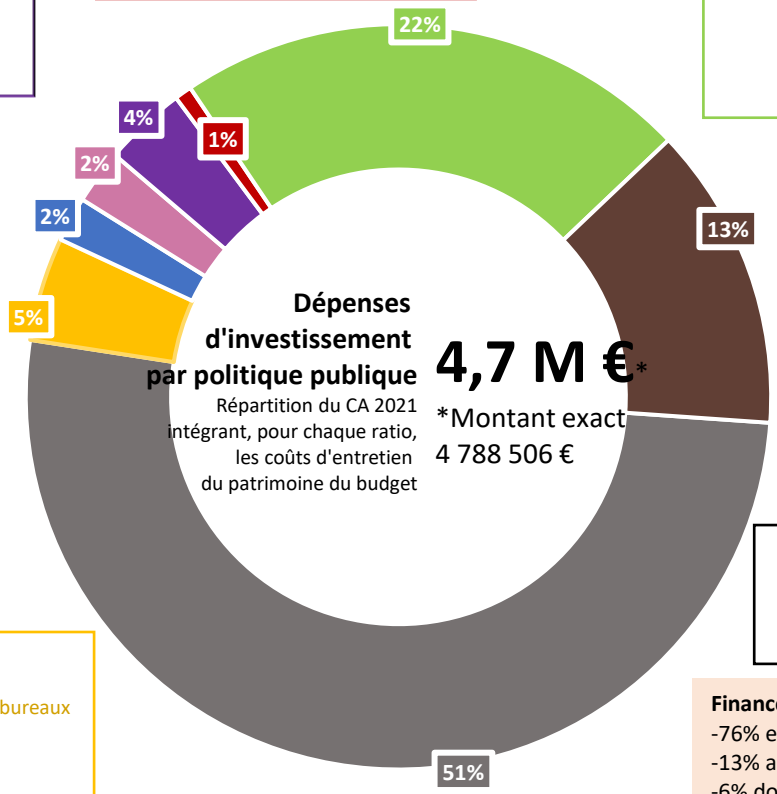

Entretien et rénovation du patrimoine communal
VALORISATION DU PATRIMOINE COMMUNAL
632 542 €

Equipement et aménagement
police municipale et
système de vidéo-protection
PREVENTION ET SECURITE
93 278 €

Solde reporté,remboursement emprunt,
dépenses imprévues
OPERATIONS FINANCIERES
2 458 043 €

Aménagements et équipement des
services administratifs
(logiciels, licences, aménagement nouveaux bureaux
ADMINISTRATION
215 051 €

Financé par :
-76% excédent de fonctionnement capitalisé
-13% amortissements
-6% dotations, fonds divers
-5% subvention d'investissement

Envoyé en préfecture le 24/02/2022
Reçu en préfecture le 24/02/2022
Affiché le
ID : 077-217701325-20220221-2022CA02-BF

3 / Résultat de l'exercice

Réalisations de l'exercice	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	6 090 311 €	7 261 023 €	1 170 712 €
Section d'investissement	2 921 581 €	2 593 134 €	-328 447 €
Total	9 011 892 €	9 854 157 €	842 265 €

Reports	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	0 €	0 €	-
Section d'investissement	1 866 925 €	0 €	-

Total réalisations + reports	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	6 090 311 €	7 261 023 €	1 170 712 €
Section d'investissement	4 788 506 €	2 593 134 €	-2 195 372 €

Restes à réaliser	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	0 €	0 €	-
Section d'investissement	1 595 809 €	3 689 766 €	-

Résultats totaux	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	6 090 311 €	7 261 023 €	1 170 712 €
Section d'investissement	6 384 315 €	6 282 900 €	-101 415 €
Total	12 474 626 €	13 543 923 €	1 069 297 €

Envoyé en préfecture le 24/02/2022
Reçu en préfecture le 24/02/2022
Affiché le
ID : 077-217701325-20220221-2022CA02-BF

4 / Ratios d'analyse financière

Le tableau ci-dessous retrace les évolutions de l'épargne brute et de l'épargne nette de la collectivité avec les indicateurs permettant de les calculer. Pour rappel :

L'épargne brute, elle correspond à l'excédent de la section de fonctionnement sur un exercice. C'est à dire la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle sert ainsi à financer :

- Le remboursement du capital de la dette de l'exercice (inscrit au compte 1641 des dépenses d'investissement)
- L'autofinancement des investissements

A noter qu'une collectivité est en déséquilibre budgétaire au sens de l'article L.1612-4 du CGCT si son montant d'épargne brute dégagé sur un exercice ne lui permet pas de rembourser son capital de la dette sur ce même exercice.

L'épargne nette ou capacité d'autofinancement représente le montant d'autofinancement réel de la collectivité sur un exercice. Celle-ci est composée de l'excédent de la section de fonctionnement (ou épargne brute) hors le montant des emprunts souscrits par la collectivité sur l'exercice.

Évolution des niveaux d'épargne de la collectivité

Année	2019	2020	2021	2020-2021 %
Recettes réelles de fonctionnement	6 981 532	6 978 245	7 185 737	2,97 %
Dont recettes exceptionnelles	*32 253*	*79 425*	*205 044*	*158,16 %*
Dépenses réelles de fonctionnement	6 132 697	4 626 720	5 765 611	24,62 %
Dont dépenses exceptionnelles	*15 216*	*5 873*	*7 939*	*35,18 %*
Épargne brute (€)	848 645	2 340 525	1 415 526	-39,52%
Taux d'épargne brute %	12.16 %	33.54 %	19.7 %	-
Amortissement du capital de la dette	486 151 €	523 249 €	515 832 €	-1,42%
Épargne nette (€)	362 494 €	1 817 276 €	899 694 €	-50,49%
Encours de dette	4 293 712 €	3 769 730 €	3 254 630 €	-13,68 %
Capacité de désendettement	5,06	1,62	2,3	-

Envoyé en préfecture le 24/02/2022
Reçu en préfecture le 24/02/2022
Affiché le
ID : 077-217701325-20220221-2022CA02-BF

5 / Etat de la dette

5.1 / Encours de la dette

	2018	2019	2020	2021
Encours de dette	4 179 863	4 293 712	3 769 730	3 254 630

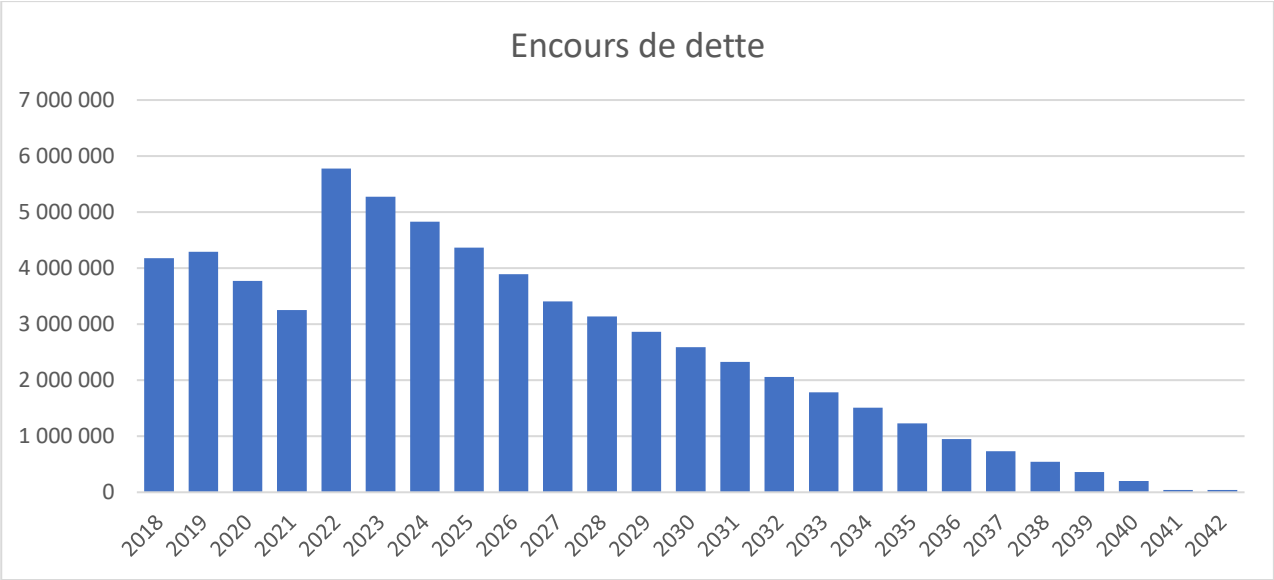

Soit une dette de 1 127 € par habitant (2888 habitants) contre une moyenne nationale de 956€.

5.2 / Capacité de désendettement de la commune
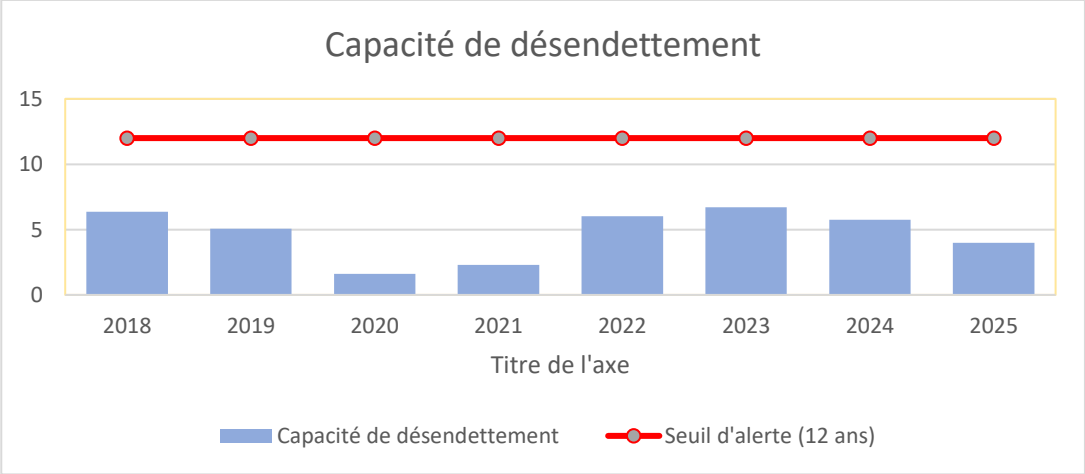
	2018	2019	2020	2021
Capacité de désendettement	6,36	5,06	1,61	2,30
Seuil d'alerte (12 ans)	12	12	12	12